

Tous les types d'aide



> Entretien de la maison et repassage

Avec l'aide d'une personne à domicile, vous ferez repasser votre linge et gagnerez un temps considérable.

> Garde de vos enfants et soutien scolaire

Grâce à cet emploi familial, vous confierez vos enfants en toute tranquillité et simplifierez ainsi votre vie quotidienne.

> Aide à domicile pour les personnes âgées

Adressez-vous à une association agréée pour les services aux personnes âgées et bénéficiez de prestations adaptées à votre situation, suivant la formule de votre choix.

> Travaux d'entretien de votre jardin

En utilisant les services d'une association ou d'une entreprise agréée, vous avez la garantie de travaux réalisés par des personnes recrutées et encadrées en toute légalité.



Comité d'expansion Economique
Président : Thierry Mandon
Directeur général : Gilles Rabin
Immeuble Espace Europe – 7, rue François Truffaut
91042 EVRY CEDEX
☎ 01 69 91 05 29 - 📠 01 69 91 17 81
🌐 www.ed-partners.org

Conseils emplois familiaux

Pour toute information :

▶ N° Vert 0 800 07 24 11

POLE Emploi



PREFECTURE DE L'ESSONNE



L'Agence
pour l'Economie
en Essonne



À domicile, faites-vous aider !

Les emplois familiaux : pour mieux vivre votre quotidien !

Le dispositif "Conseil Emplois Familiaux" a été mis en place par l'Agence pour l'Economie en Essonne et le Conseil général d'Essonne pour favoriser notamment le recrutement dans le domaine des emplois familiaux et des services à domicile.

Des structures spécialisées

Dans le secteur des emplois familiaux, il existe des associations et des entreprises spécialisées dans l'aide à domicile.

Ces structures :

- > font l'objet d'un agrément préfectoral qui leur permet de vous proposer leurs services,
- > veillent à la formation des employés et à leurs aptitudes,
- > vous aident à trouver votre employé et se chargent des formalités administratives,
- > peuvent vous proposer des prestations que vous leur payez directement sans être employeur.

Le mode d'emploi

Prenez contact avec l'Agence pour l'Economie en Essonne, l'appel est gratuit !

► N° Vert 0 800 07 24 11

- > Un technicien **prend connaissance de vos besoins, contacte les structures compétentes** (associations ou entreprises agréées) **qui vous transmettent, sans engagement de votre part, une proposition répondant à vos attentes.**



Des informations immédiates peuvent également vous être données sur :

- > les démarches liées à l'embauche,
- > le coût d'une employée de maison,
- > les aides financières,
- > comment recruter une aide à domicile,
- > les modalités de fonctionnement du chèque et des titres "emploi service".

En plus, bénéficiez d'une réduction fiscale !

Le recours à un emploi familial vous donne droit à une réduction d'impôt :

- > vous pouvez déduire du montant de votre impôt à payer 50 % des dépenses consacrées à cet emploi,
- > le montant est plafonné à 6 860 € soit une réduction possible de 3 430 € sur le montant de l'impôt à payer.